



MICROFICHE N°

05763

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F 1

CND A 5 7 6 3

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

O.N.V.V.M. & P.P.I.

Direction de l'Orientation et de la
Programmation

COOPERATION TUNISO-CANADIENNE

PROJET DE VULGARISATION AGRICOLE DANS LES
PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS DE KAIRCUAN

Février 1980

COOPERATION TUNISO-CANADIENNE

Projet de Vulgarisation Agricole dans les Périmètres Irrigués
de KAIROUAN

FEBRIER 1980/

PROGRAMME DE COOPERATION TUNISO-CANADIENNE

PLAN D'OPERATIONS

Gouvernement donateur : CANADA

P a y s : TUNISIE

T i t r e : Vulgarisation agricole dans les périmètres irrigués de Kairouan.

Organisme de Tutelle : Ministère de l'Agriculture (Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerda et des Périmètres Publics Irrigués (O.M.V.V.M. & P.P.I.).

D u r é e : 3 ans.-

INTRODUCTION.-

Dès le début des années soixante le Gouvernement Tunisien a commencé l'aménagement et l'équipement d'une série de petits périmètres irrigués dans la plaine de Kairouan. Au nombre de 41 ces périmètres couvrent aujourd'hui une superficie totale de 4248 ha, ce qui représente environ 17% de la superficie totale irrigable de la région, qui est estimée actuellement à 24.700 ha, dont 4.000 ha sont irrigués à partir de puits de surface.

Par le décret-loi n° 70-10 du 30 Septembre 1970 le Gouvernement Tunisien a confié à l'Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Hedjerda et des Périmètres Publics Irrigués la gestion de tous les périmètres Publics irrigués du Pays y compris ceux de Kairouan.

Comme pour les autres régions, l'Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Hedjerda et des Périmètres Publics Irrigués a créé à Kairouan, une Direction Régionale pour assurer les Missions suivantes :

- l'exploitation et la maintenance du réseau d'irrigation et de tout l'appareillage hydromécanique.

- La vulgarisation des techniques modernes de production en milieu irrigué.

- L'assistance à la production par la fourniture d'intrants (engrais, semences, heures de tracteurs, produits de traitement etc...) aux agriculteurs sous forme de crédit en nature.

- L'assistance à la commercialisation.

Par ailleurs le Conseil des Ministres a décidé la création d'un Office de Mise en Valeur des Périmètres Irrigués de Kairouan qui prendra en charge toutes les activités assurées actuellement par l'Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Hedjerda dans la région.

But du projet.-

L'Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Hedjerda et des Périmètres Publics Irrigués a commencé à prendre en charge les périmètres Publics Irrigués à partir de l'année 1974. Depuis il a entrepris un vaste programme de vulgarisation pour lequel il a fait le recrutement des cadres techniques nécessaires. Cependant la faiblesse des moyens financiers des agriculteurs, leur manque d'organisation ajoutées à une dispersion des Périmètres irrigués et à une situation foncière complexe, nécessitent un renforcement des moyens utilisés actuellement.

Le présent projet a pour but d'assister l'O.M.V.V.M. dans l'exécution de son programme de vulgarisation.

Les actions envisagées.-

L'Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Hedjerda et des Périmètres Publics Irrigués ayant fait le recrutement des techniciens nécessaires à assurer un bon encadrement des agriculteurs, la présence d'un seul expert conseiller auprès de la Direction Régionale est suffisante. L'aide apportée servira donc pour entreprendre les actions suivantes :

.../...

- Créer des lots pilotes et des parcelles de démonstration arboricoles
- promouvoir les cultures maraichères d'hiver
- développer l'élevage
- encourager la production (au niveau de la collecte, l'approvisionnement en intrants et en petit matériel)
- aider à l'équipement des puits de surface
- promouvoir la vulgarisation et assurer la formation.

1.-Les parcelles de démonstration arboricoles.-

Les parcelles de démonstration constituent un support à la vulgarisation individuelle ; elles permettent l'amélioration des techniques culturales pour les cultures existantes, l'introduction de nouvelles espèces ou variétés et facilitent par ailleurs l'échange de point de vue entre le vulgarisateur et l'agriculteur.

Les parcelles de démonstration sont établies chez des agriculteurs choisis selon leur niveau technique et leur aptitude à collaborer avec la Direction Régionale. Leurs superficies varient entre 0,5 et 1 ha maximum.

Outre l'assistance technique, le projet fournira une aide en nature comprenant principalement les engrais, le petit matériel, le défoncement du terrain, les plants arboricoles.

2) Les lots pilotes.-

Cette action concerne l'exploitation agricole dans sa totalité en tant qu'unité de production, et en faisant valoir la complémentarité entre le sec et l'irrigué facteur très important, à prendre en considération du fait que la plupart des agriculteurs des P.F.I. possèdent des superficies en sec.

Les lots pilotes permettent d'inculquer aux agriculteurs les notions modernes d'exploitation rationnelle de la terre (assolement/rotation); l'utilisation à bon escient des facteurs de production, et une lutte plus efficace et plus économique contre les ennemis des cultures.

Ils ont donc pour principaux buts :

- de passer de la vulgarisation à l'échelle de la parcelle donc à l'échelle d'une spéculation, à la vulgarisation à l'échelle de tout le lot de l'exploitant.
- d'introduire des notions de gestion dans les exploitations agricoles.
- de servir de support aux journées d'information.
- d'accroître le réseau d'agriculteurs "Leaders" pour en faire un outil de vulgarisation et faire de leurs exploitations des noyaux de rayonnement.

Il est à remarquer que l'aide accordée à ces petits agriculteurs considérés comme "modèles" se limite à quelques facteurs de production, l'agriculteur devant pour sa part suivre à la lettre les conseils qui lui sont prodigués.

3) Promotion des cultures maraîchères d'hiver.-

Les périmètres irrigués de Kairouan connaissent un ralentissement de leur activité en hiver par suite de l'ignorance par les agriculteurs de la rentabilité de certains légumes comme le persil, le celeri, les salades etc... La promotion de ces cultures sera d'une grande utilité pour les agriculteurs et permettra par ailleurs une utilisation plus rationnelle du matériel hydromécanique.

L'aide du projet consistera à la distribution des semences et à la fourniture de quelques intrants.

4) Le développement de l'élevage.-

Malgré la vocation fourragère de plusieurs périmètres irrigués de la plaine de Kairouan et le déficit en lait observé dans la région, l'élevage bovin n'a pas connu une très grande extension dans la région. C'est pourquoi l'Office a commencé depuis 1978 un programme d'introduction de vaches laitières sélectionnées dans la région.

Les actions prévues dans le cadre de ce projet permettront un renforcement du programme entrepris par l'Office pour promouvoir l'élevage bovin et ovin.

L'aide apportée consistera à l'achat de géniteurs, à la participation dans la construction des étables, à l'établissement des luzernières, à l'alimentation du bétail et au traitement sanitaire.

Par ailleurs, il est prévu la mise en place d'une unité de collecte de lait.

5) Aide à la Production.-

Une forte proportion des agriculteurs des périmètres irrigués de Kairouan est dépourvue de moyens financiers nécessaires à la mise en valeur de sa terre. Une intervention directe de la part du projet est donc souhaitable au niveau de tous les périmètres. Cependant si l'on tient compte du fait que 75 % seulement de la superficie totale est exploitée directement par les ayants droits, l'aide à la production concernera seulement 3.200 ha. Cette aide portera sur les mêmes produits que ceux octroyés aux bénéficiaires des parcelles de démonstration, à savoir engrais, semences, produits de traitements etc... L'aide sera répartie sur 3 ans et de la façon suivante :

1ère année	:	50 D/ha
2ème année	:	30 D/ha
3ème année	:	20 D/ha
<hr/>		
<u>TOTAL</u>	:	100 D/ha

.../...

6) Les Centres de Collecte et d'Approvisionnement.-

L'agriculteur des périmètres irrigués de la plaine de Kairouan peut actuellement conserver ou stocker une partie de sa production (fourrage, fève, piment etc..) pour l'écouler lorsque les conditions de vente lui sont favorables. Mais la majeure partie de sa production est écoulée dès la récolte pour les raisons suivantes :

-- Le produit agricole est périssable et ne s'apprête pas à la conservation.

- L'agriculteur ne dispose pas de moyens financiers importants et doit récupérer immédiatement les fruits de son effort pour les investir en grande partie pour financer la campagne qui commence.

Cette production est souvent vendue à des prix très bas car le manque d'organisation des agriculteurs les empêche d'imposer un prix à la vente.

C'est pourquoi il est prévu dans le cadre de ce projet la création de deux Centres de Collecte et de Conditionnement des produits agricoles. Ces Centres serviront aussi pour l'approvisionnement des agriculteurs en intrants.

7) Achat de matériel.-

Il est prévu dans le cadre de ce projet l'achat de motoculteurs pour allouer une partie des ressources fourragères aux animaux de rente.

Par ailleurs, il est prévu le renforcement des moyens de déplacement des Ingénieurs chargés de la vulgarisation agricole.

8) Equipements des puits de surface.-

Les pertes d'eau par infiltration et par évaporation sont importantes dans cette région chaude et ventée. C'est pourquoi il est prévu dans le cadre de ce projet l'acquisition de tuyaux mobiles qui serviront de démonstration pour les agriculteurs.

9) Soutien à la Vulgarisation.-

L'audio-visuel est un support important pour la vulgarisation agricole. C'est pourquoi il est prévu dans le cadre de ce projet la formation d'un technicien dans le domaine de l'audio-visuel, et l'achat d'un ensemble vidéo pour animer les séances de vulgarisation agricole et les journées d'information.

.../...

10) Formation et stages.-

La plupart des cadres affectés à la vulgarisation sont jeunes et ont souvent besoins soit d'un complément de formation soit de périodes de recyclage et de perfectionnement. C'est pourquoi la participation de ces cadres à des séminaires ou à des cours pratiques de courte durée est prévue dans le cadre de ce projet.

- Coût du projet

Le coût total du projet s'élève à 916.500 D répartis comme suit entre les Gouvernements Canadien et Tunisien .

- Contribution du Gouvernement Canadien	583.000 D
- Contribution du Gouvernement Tunisien	333.500 D

La contribution du Gouvernement Canadien servira à financer les actions énumérées ci-dessus.

Le Gouvernement Tunisien prendra en charge les dépenses nécessaires à l'établissement des parcelles de démonstration et à la réalisation de toutes les actions complémentaires de vulgarisation non prévues dans les dépenses portées à la charge du Gouvernement Canadien.

Il prendra en charge aussi les salaires du personnel Tunisien, les loyers des locaux administratifs et tous les frais nécessaires à l'exploitation du matériel roulant et au bon fonctionnement de la Direction Régionale.

A. - Contribution Canadienne (Dépenses en Dinars Tunisiens)

DÉSIGNATION	1ère Année		2ème Année		3ème Année		TOTAL	
	Nbre	Coût(D)	Nbre	Coût(D)	Nbre	Coût(D)	Nbre	Coût(D)
1) <u>Parcelles de démonstration arboricoles</u>	10	4.000	10	4.000	10	4.000	30	12.000
2) <u>Lots pilotes</u>	6	3.000	8	4.000	6	3.000	20	10.000
3) <u>Promotion des cultures maraîchères d'hiver</u>	40	2.000	30	1.500	30	1.500	100	5.000
4) <u>Promotion de l'Élevage</u>	-	10.000	-	10.000	-	10.000	-	30.000
5) <u>Aide à la production</u>	-	100.000	-	76.000	-	44.000	-	220.000
6) <u>Centre de collecte et d'approvisionnement</u>								
- <u>Moyens de transport</u>								
- Camion	1	15.000	1	15.000				30.000
- Tracteur remorque	-	-	1	7.000				7.000
- Petit équipement	-	3.500	-	3.500			-	7.000
7) <u>Achat de petit matériel</u>	-	6.000	-	6.000	-	8.000	-	20.000
8) <u>Soutien à la Vulgarisation</u>								
- ensemble video	-	2.000	-	3.000	-	-	-	5.000
9) <u>Achat de véhicules</u>	-	30.000	-	-	-	-	-	30.000
10) <u>Stage et formation</u>	-	6.000	-	8.000	-	6.000	-	20.000
T O T A L :	-	181.000	-	138.000	-	76.500	-	396.000

B - Contre partie Tunisienne

DESIGNATION	1ère Année (Dinars)	2ème Année (Dinars)	3ème Année (Dinars)	Total (Dinars)
A - Investissement				
- Centre de collecte et d'approvisionnement constructions	21.000	26.000	-	47.000
- Parcelles de démonstration	6.000	8.000	8.000	22.000
- Station d'appui à la vulgarisation	1.000	1.500	1.500	4.000
- Traction animale et petit matériel	2.500	3.000	3.000	8.500
- Actions diverses puits de surface	2.000	3.000	3.000	8.000
- Véhicules (L.R.4L)	13.000	-	-	13.000
- Mobilier de bureau	1.500	1.500	1.000	4.000
- Matériel de bureau	1.000	1.000	1.000	3.000
- Vélocoteurs pour les vulgarisateurs	8.000	-	-	8.000
S/T Investissement	56.000	44.000	17.500	117.500
B - Fonctionnement				
- Frais de déplacement et d'entretien du matériel	7.000	8.000	8.000	23.000
- Carburant	2.000	2.500	3.500	8.000
- Fournitures de bureau	1.000	1.500	1.500	4.000
- Loyers	4.000	4.000	4.000	12.000
- Divers	1.000	1.000	1.000	3.000
S/T Fonctionnement	15.000	17.000	18.000	50.000
C - Salaires				
- 4 Ingénieurs	16.000	16.000	16.000	48.000
- 5 Ingénieurs adj.	15.000	15.000	15.000	45.000
- 8 Adj. Techniques	10.000	10.000	10.000	30.000
- 3 Agents Techniques	6.000	6.000	6.000	18.000
- Main d'oeuvre	24.000	24.000	24.000	72.000
S/T Salaires	71.000	71.000	71.000	213.000
TOTAL GENERAL	142.000	132.000	106.500	380.500

FIN

10

VUES